

## **Impact de la Modernisation de l'administration Fiscale sur l'efficacité de l'administration Fiscale et la Conformité Fiscale des Contribuables en Algérie**

### **Impact of the Modernization of Tax Administration on Efficiency of Tax Administration and Tax Compliance of Taxpayers in Algeria**

Mustapha IDDIR<sup>1,\*</sup>, Mohamed ZERGOUNE<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Laboratoire LUEDLD, Faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, Université de Kasdi Merbah Ouargla, Algérie.

([Iddir.mustapha@univ-ouargla.dz](mailto:Iddir.mustapha@univ-ouargla.dz))

<sup>2</sup> Laboratoire LAQSEF, Faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, Université de Kasdi Merbah Ouargla, Algérie.

([zergounemohd@gmail.com](mailto:zergounemohd@gmail.com))

**Date de réception :** 09/09/2020 ; **Date de révision :** 15/09/2020 ; **Date d'acceptation :** 14/11/2020

**Résumé :** Cette étude a pour objectif de déterminer l'impact de la modernisation de l'administration fiscale sur l'efficacité de l'administration fiscale et la conformité fiscale des contribuables en Algérie. Pour évaluer cet impact, on a utilisé les données statistiques reflétant l'activité des services de la DGI, comme les recettes fiscales, le coût administratif global, nombre de dossiers contentieux relatif à la fraude fiscale, montant des recouvrements après contrôle fiscale et nombre de fraudeur inscrit au fichier national des fraudeurs. A travers l'évolution des différentes données statistique pour la période 2012-2018, on a conclu que la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale, mais des efforts restent à faire pour l'améliorer d'avantage. Par contre, le programme de la modernisation n'a pas amélioré la conformité fiscale des contribuables.

**Mots-clés :** Modernisation; Administration Fiscale ; Efficacité de l'administration Fiscale ; Conformité Fiscale ; Contribuables.

**Codes de classification Jel :** H11; H21; H22; H83.

**Abstract:** This study aims to determine the impact of the modernization of tax administration on efficiency of tax administration and tax compliance of taxpayers in Algeria, to assess this impact we used statistical data reflecting the activity DGI services, such as tax revenue, overall administrative cost, number of litigation files relating to tax fraud, amount of recoveries after tax audit and number of fraudsters registered in the national fraudsters file, through the evolution of the different statistical data for the period 2012-2018 it has been concluded that the modernization of tax administration has made it possible to improve efficiency of tax administration but efforts remain to be made to improve it further, on the other hand the program of modernization did not improve tax compliance of taxpayers in Algeria.

**Keywords:** Modernization; Tax Administration; Efficiency of Tax Administration; Tax Compliance; Taxpayers.

**Jel Classification Codes :** H11; H21; H22; H83.

\* Mustapha IDDIR, e-mail: [Iddir.mustapha@univ-ouargla.dz](mailto:Iddir.mustapha@univ-ouargla.dz)

## I- Introduction :

La fiscalité a toujours été d'une importance majeure dans le financement du budget de l'état Algérien. Vu le fait que ce dernier est financé en grande partie par la fiscalité pétrolière qui reste dépendante des fluctuations des prix du pétrole dans les marchés internationaux. Face à cette situation inquiétante pour le gouvernement Algérien et dans le but d'améliorer la fiscalité ordinaire, la Direction Générale des Impôts a lancé un vaste programme de modernisation de l'administration fiscale qui se constitue des axes suivants : réorganisation des services de l'administration fiscale, digitalisation des procédures fiscales, exploitation des technologies d'information et de communication, et orientation des efforts de l'administration fiscale vers la qualité de service au lieu de la politique coercitive. Ainsi ce programme de modernisation qui visait à rendre l'administration fiscale algérienne plus efficace dans les fonctions qui lui sont dévolues d'un côté, et de l'autre, améliorer la conformité fiscale des contribuables. Cela dit, pour évaluer la réussite du programme de modernisation, nous allons utiliser une panoplie d'indicateurs reflétant l'efficacité de l'administration et sa relation avec les contribuables à savoir : évolution des recettes fiscales DGI, évolution des coûts de recouvrement, évolution du recouvrement coercitif, évolution du contentieux fiscal, évolution du fichier national des fraudeurs.

### - **Problématique**

On se basant sur ce qui précède et pour permettre d'atteindre les objectifs de l'étude, on va essayer de répondre à la problématique principale suivante : « **quel est l'impact de la modernisation de l'administration fiscale sur l'efficacité de l'administration fiscale et la conformité fiscale des contribuables en Algérie?** »

A partir de la problématique principale, on peut poser les questions suivantes :

- Est ce que la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le recouvrement fiscal en Algérie ?
- Le coût global de gestion de l'impôt en Algérie a-t-il été réduit après la mise en œuvre de la modernisation de l'administration fiscale ?
- Est ce que la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le niveau de conformité fiscale des contribuables en Algérie ?

### - **Hypothèses**

Dans le but de répondre à la problématique principale, on a choisi les hypothèses suivantes qu'on va tester à travers l'étude :

- la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le recouvrement fiscal en Algérie ;
- Le coût global de gestion de l'impôt en Algérie a été réduit après la mise en œuvre de la modernisation de l'administration fiscale ;
- la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le niveau de conformité fiscale des contribuables en Algérie.

### - **Objectifs de l'étude**

A travers cette étude nous allons essayer d'atteindre les objectifs suivants :

- Mettre en évidence l'importance de la modernisation de l'administration fiscale ;
- Expliquer la relation entre : modernisation de l'administration fiscale, qualité de service et conformité fiscale des contribuables ;
- Evaluer la réussite du programme de modernisation de l'administration fiscale en Algérie à atteindre les objectifs tracés à savoir efficacité du recouvrement, améliorer la qualité de service et amélioration de la conformité fiscale des contribuables ;

- Déterminer les lacunes du programme de modernisation de l'administration fiscale en Algérie et proposer des solutions.

#### - **Recherches antérieures**

Plusieurs études ont traité l'évaluation des systèmes fiscaux après la mise en œuvre des différentes réformes fiscales, ainsi nous allons présenter quelques recherches pour permettre une meilleure conception de notre étude.

**PABLO SERRA (2005)** l'étude s'est focalisé sur la problématique de la mesure de la performance de l'administration fiscale Chilienne en comparaison avec l'ensemble des mesures existantes dans d'autres pays. L'auteur a conclu à travers cette étude que les mesures de performance doivent être déterminées en fonction des objectifs de l'administration fiscale. Pour le cas du Chili, la première mesure de performance concerne l'objectif de maximiser les recettes fiscales, il s'agit du ratio recettes réelles et recettes potentielles mais il ne parvient pas à contrôler d'autres variables qui affectent les performances telles que le budget de l'assistance technique et le revenu par habitant, la deuxième mesure de performance qui est utilisée pour l'objectif de fournir des services de qualité pour les contribuables mesurée par des enquêtes et sondage. Cela semble la mesure de performance appropriée<sup>1</sup>.

**Ojeka Stephen and Al (2016)** : l'étude porte sur le rôle de la gouvernance électronique dans le système fiscal pour augmenter les recettes fiscales à travers l'amélioration de la conformité fiscale des contribuables en introduisant la déclaration et le paiement électronique des impôts au Nigéria. Ainsi l'étude s'est concentrée sur l'examen des questions de promotion de la plate-forme de déclaration électronique des impôts auprès des contribuables, mais la mise en place de la plate-forme à elle seule ne peut suffire pour améliorer la conformité fiscale des contribuables Nigériens mais le gouvernement doit intégrer le modèle d'acceptation technologique (TAM), et l'administration fiscale doit constamment mettre à jour le système de déclaration électronique des impôts pour être convivial, et lorsque les contribuables auront une perception positive de la facilité d'utilisation et de l'utilité du système à leurs fins fiscales, cela va les encourager à se conformer aux lois et réglementations fiscales<sup>2</sup>.

**Sohee Kim & Taekyoon Kim (2018)** l'étude est une analyse comparative de l'effet de la réforme de l'administration fiscale sur la performance fiscale et le respect quasi volontaire des obligations fiscales en Tanzanie et en Ouganda. L'étude a mêlé performance fiscale et conformité quasi volontaire qui est nécessaire pour un rendement fiscal élevé, efficace et durable. La comparaison s'est faite pour la performance fiscale à travers la présentation de l'évolution de revenus fiscaux des deux pays. Pour ce qui est de la conformité quasi volontaire, cette dernière s'est faite à travers les enquêtes d'études empiriques qui ont traité la conformité fiscale de ces deux pays distinctement. L'étude révèle que l'administration fiscale de la Tanzanie a généralement, obtenu de meilleurs résultats en termes de performance fiscale et de conformité quasi volontaire par rapport à l'Ouganda, malgré le fait que ce dernier a introduit des réformes similaires de l'administration fiscale<sup>3</sup>.

### **I-1 la modernisation de l'administration fiscale**

Pour ce qui est du côté théorique de la modernisation de l'administration fiscale on va définir le concept puis on donnera le contenu fonctionnel de la modernisation de l'administration fiscales en Algérie.

#### **I-1-1 Définition de la modernisation de l'administration fiscale**

Plusieurs définitions ont été données pour ce concept mais, en général, elles sont liées aux objectifs ou aux moyens utilisés pour la mettre en œuvre :

**M. Leroy (2008)** l'a défini comme suit : « Le terme de modernisation renvoie aux objectifs affichés par les pouvoirs publics pour accréditer l'idée d'une amélioration des services aux citoyens, aux usagers, et aussi aux contribuables. Dans une acception large, la modernisation désigne les processus d'adaptation de l'action publique à de nouveaux enjeux économiques, sociaux, financiers, juridiques... ,elle implique une idée de progrès qui peut prendre diverses formes : technique, organisationnelle, fonctionnelle ou financière<sup>4</sup> ».

**Kharroubi kamel et benbayer habib (2017)** Ont donné la définition suivante : « La modernisation de l'administration fiscale est la modernisation des moyens consentis pour la réalisation des objectifs assignés à ses services, ceci comprend la réforme de l'organisation des lignes fonctionnelles ainsi que l'harmonisation et la simplification des procédures fiscales, des pratiques et des systèmes informatiques afin de tirer un profit maximum de la synergie, pour cela, il est indispensable de mettre en place un système d'administration fiscale efficace et rationnel, offrant un service de qualité aux contribuables et autres acteurs<sup>5</sup> ».

**C. Silvani and K. Baer (1997)** ont défini l'administration fiscale moderne comme étant : « La stratégie associée à l'augmentation de la collecte des recettes, à l'acquisition d'informations plus rapidement, à l'augmentation de la couverture et de la qualité de l'audit, et à la prestation de services aux contribuables plus efficace, l'augmentation de l'efficacité de ces fonctions clés devrait être la base pour déterminer les normes de performance dans l'administration fiscale<sup>6</sup> ».

## **I-1-2 contenu fonctionnel du programme de modernisation en Algérie**

D'après les définitions de la modernisation de l'administration fiscale précitées, la modernisation s'articule sur les axes suivants :

### **I-1-2-1 La réorganisation de l'administration fiscale**

La réorganisation des services fiscaux en Algérie a été une réorganisation fonctionnelle, selon **Matthijs Alink & Victor van Kommer (2016)** le processus de modernisation des administrations fiscale à travers la réorganisation fonctionnelle s'est fait en trois étapes, la première est **la différenciation** qui se réfère à la subdivision des unités fonctionnelles, chacune se concentrant sur un aspect particulier des opérations de l'organisation comme : la collecte, le contrôle, le contentieux... ; la deuxième étape est **l'intégration** qui se réfère à la liaison des unités différenciées pour atteindre l'unité d'effort dans le travail vers les objectifs de l'organisation<sup>7</sup>, et en dernier lieu vient la troisième étape qui est **la segmentation** définie par **Richard M. Bird (2004)** comme étant la division des services fiscaux en fonction de la taille des contribuables: gros, moyens et petits, et ceci afin d'allouer le meilleur service fiscal possible aux contribuables qui sont considérés comme les meilleurs contributeurs à la collecte des impôts. Sur cette base, l'administration fiscale consacre les moyens humains qualifiés pour les services fiscaux chargés des gros contribuables<sup>8</sup>.

Pour le cas de l'Algérie, la modernisation de l'administration fiscale à travers la réorganisation des services a atteint l'étape de la segmentation durant le programme de modernisation et qui a donné une nouvelle organisation des services fiscaux Algériens en fonction de la taille des contribuables en l'occurrence :

- **La direction des grandes entreprises « DGE »** : inscrit au centre des réformes fiscales engagées par la direction générale des impôts, la DGE a été créée par les dispositions de la loi de finance pour 2002<sup>9</sup>, par contre la DGE n'a été opérationnelle qu'en janvier 2006 qui s'est assignée les missions suivantes<sup>10</sup>:
  - Elever le degré de réactivité des services aux sollicitations et doléances des sociétés concernées ;
  - Tester dans des conditions réelles de fonctionnement les différents modules de l'application informatique et du degré d'appropriation des technologies utilisées ;

- De mettre en œuvre de nouvelles règles de procédures induites par le processus d'informatisation et de regroupement des services ;
- Assurer un meilleur suivi et contrôle du contribuable.

La DGE est chargée des missions de gestion, contrôle, contentieux, recouvrement et accueil des contribuables relevant de sa compétence<sup>11</sup>. Il s'agit des grands contribuables répartis entre les sociétés de droit algérien (société de capitaux ou groupement) dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égale à 100 000 000,00 DA. Les sociétés non installées en Algérie visées par l'article 156-1 du code des impôts directs et taxes assimilées et les sociétés pétrolières telles que prévues par la loi n° 86-14 du 19 août 1986, modifiée et complétée, relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transport par canalisations des hydrocarbures ainsi que des activités accessoires<sup>12</sup>.

- **Les centres des impôts « CDI »** : après le lancement de la DGE, les CDI ont été créés par le décret 06-327 portant détermination, organisation et prérogatives des services extérieurs des impôts<sup>13</sup>, le lancement réel des CDI a été fait en 2008 par un centres pilote à savoir celui de Rouiba à Alger. La compétence du CDI s'étend à toutes les entreprises (sociétés et personnes physiques) relevant du régime réel d'imposition (à l'exception de celles relevant de la DGE) ainsi qu'à l'ensemble des professions libérales exerçant leur activité dans son ressort territorial, quels que soient leurs régimes d'imposition. Le CDI est localisé, dans la mesure du possible, au chef-lieu de wilaya. Il a une compétence géographique correspondant, autant que possible, à celle de la direction des impôts de la wilaya, Les CDI ont pour missions et objectifs<sup>14</sup>:

- L'amélioration de la gestion et du contrôle des contribuables de moyenne importance relevant du régime du réel d'imposition, y compris les professions libérales ;
- La mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour l'ensemble des contribuables relevant de sa compétence ;
- Diminution du nombre de services de base ;
- Modernisation des procédures.

- **Les centres de proximité des impôts « CPI »** : Le Centre de Proximité des Impôts CPI est une structure opérationnelle regroupant les contribuables qui sortent du périmètre de compétence de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et des Centres des Impôts (CDI). Il constitue l'interlocuteur fiscal unique de ces contribuables, dans la mesure où il met à la disposition de ces derniers une seule structure compétente pour l'accomplissement de l'ensemble de leurs obligations fiscales. L'organisation ainsi que les attributions du Centre de Proximité des Impôts sont fixées par le décret exécutif n°06-327 du 18/09/2006. Ce décret exécutif a été suivi par un arrêté interministériel du 21 février 2009 fixant l'organisation et les attributions des structures des services extérieurs de l'administration fiscale, Le CPI est compétent en matière d'assiette, du contrôle, de recouvrement et du contentieux de tous les impôts et taxes dus par les contribuables relevant de son périmètre fiscal<sup>15</sup>. Cette nouvelle restructuration traduit la volonté affichée par les pouvoirs publics en vue d'améliorer la qualité du service rendu, rapprocher l'administration du contribuable, une manière de promouvoir le civisme fiscal<sup>16</sup>.

### I-1-2-2 Exploitation des technologies d'information et de communication

Dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale les TIC sont d'une importance cruciale pour la réussite du programme, et le système d'information est l'un des projets les plus ambitieux que l'administration fiscale ait engagé dans le cadre de son programme de modernisation. A cet égard, il y a lieu de préciser que les objectifs stratégiques à atteindre dans ce domaine technologique, sont essentiellement<sup>17</sup>:

- Fournir le support des Technologies de l'Information à la DGI dans l'accomplissement de ses missions et l'atteinte de ses objectifs ;

- Garantir la sécurité des données dans le recours aux technologies de communication appropriées ;
- Fournir des applications simples d'utilisation, à même de permettre aux utilisateurs d'exercer leur responsabilité avec l'efficacité et l'efficience requises ;
- Garantir une disponibilité de données fiables, à l'ensemble des utilisateurs habilités ;
- Assurer une formation sur les technologies de communication adaptée à l'ensemble des utilisateurs ;
- Elaborer un dispositif pour maintenir le niveau de connaissances en TIC du personnel, selon ses responsabilités respectives ;
- Simplifier les procédures, notamment celles à l'usage des contribuables ;
- Rechercher l'amélioration de la performance à travers l'audit continu des systèmes installés.

Parallèlement à l'évolution des TIC, de nouveaux besoins de la part des utilisateurs ont vu le jour, notamment en termes de réactivité et d'accessibilité aux informations. Ainsi, la DGI a mis en ligne une multitude de services en faveur des contribuables pour permettre l'accès à l'information à travers l'internet, le canal le plus riche reste le site web de la DGI qui se caractérise par sa réactivité en mettant en ligne l'actualité fiscale régulièrement, et un contenu informationnel riche offert de manière structurée. A coté du contenu informationnel, un panel de services électroniques sont à la disposition des contribuables à savoir : abonnement à la Lettre de la DGI (newsletter), calendrier fiscal interactif, téléchargement des imprimés remplissables, et géolocalisation des services de la DGI, tout en créant un espace d'échange avec les contribuables à savoir : contact DGI (Email), boîte à doléance, réseaux sociaux, enquêtes et sondages d'opinion en ligne<sup>18</sup>.

### I-1-2-3 Orientation vers un service fiscal de qualité

Il est clair qu'aujourd'hui, l'image de l'administration fiscale est grandement tributaire de l'efficacité de ses services, Dans ce cadre, la Direction Générale des Impôts a initié depuis plusieurs années une politique de modernisation de ses outils et de son organisation, avait pour objectif de mieux répondre aux attentes des usagers, dans la même optique, et afin d'acquérir le savoir-faire de la part des partenaires étrangers, la DGI a conclu un contrat de jumelage avec l'Union européenne dont l'objectif général est l'amélioration de l'environnement fiscal afin d'offrir un meilleur service aux usagers<sup>19</sup>.

L'aspect le plus important à travers lequel la DGI prouve sa volonté a promouvoir la qualité de service est la mise en place du **référentiel qualité de service**, qui consiste en la souscription de vingt 20 engagements de qualité de service que l'administration fiscale s'engage à respecter dans le but de garantir une meilleure prise en charge des doléances des contribuables, et cela à travers : l'organisation et la gestion de la fonction accueil, l'optimisation de l'accueil téléphonique, la prise en charge de l'accueil physique, la réponse aux courriers et courriels et enfin, le développement de la capacité d'écoute de l'administration fiscale. Ce référentiel qualité de service a pour objectifs ce qui suit<sup>20</sup>:

- Faire de la qualité de service une priorité stratégique de l'administration fiscale ;
- Professionnaliser les fonctions d'accueil dans l'administration fiscale ;
- Rendre le service plus accessible au contribuable ;
- Faciliter les démarches administratives des contribuables ;
- Recueillir les attentes des contribuables ;
- Mesurer et afficher régulièrement les résultats de la démarche qualité de service.

Toujours dans le cadre de l'amélioration du service fiscale la DGI a mis à la disposition des contribuables le **rescrit fiscal**, qui est une prise de position formelle de l'Administration fiscale saisie par un contribuable de bonne foi<sup>21</sup>. Le rescrit constitue une réponse précise et définitive à la

demande du contribuable qui veut connaître la fiscalité applicable à une situation de fait au regard de la législation fiscale en vigueur. Cette procédure met le contribuable à l'abri de tout redressement fiscal au titre d'une situation qui a fait l'objet d'une demande de rescrit fiscal<sup>22</sup>.

## I. 2. Modernisation et efficacité de l'administration fiscale

**Nasucha (2004)** a révélé que la réforme ou la modernisation du système d'administration fiscale peut améliorer les performances de l'administration fiscale soit individuellement ou par groupe ainsi que le processus de collecte des impôts plus efficace, économique et rapide<sup>23</sup>. Ainsi chaque axe de la modernisation de l'administration fiscale devrait avoir un effet positif sur l'efficacité de l'administration, un meilleur recouvrement à des coûts réduits.

La réorganisation de l'administration fiscale a donné la segmentation des services fiscaux en Algérie en fonction de la taille des contribuables (DGE, CDI, CPI). Ceci permet à l'administration d'orienter les moyens humains et matériels selon l'importance de la catégorie des contribuables estimés à leurs capacités contributives dans les recettes fiscales, en vue d'une rationalisation des moyens humains et éviter d'affecter des fonctionnaires hautement qualifiés dans les CPI ou affecter des fonctionnaires moins compétents à la DGE. Aussi, le fait que les fonctionnaires travaillent toujours, avec la même catégorie des contribuables leur permettra de maîtriser et se spécialiser dans le régime fiscale appliqué à cette catégorie de contribuables.

L'adoption des TIC dans l'administration fiscale Algérienne et surtout la mise en place du système d'information jibaya'tic permet le traitement de toutes les données liées aux impositions des contribuables et du recouvrement des différents impôts et taxes. Tout cela est supposé comme opérations connexes relatives aux fonctions du contrôle fiscal, de la diligence des affaires contentieuses et de la production des états synthétiques des indicateurs de gestion et de performance. Quant au système d'information, ce dernier facilite le travail des fonctionnaires par : la mise à disposition de données synthétiques fiables pour les études de prospective et d'analyse et de prise de décision, la réduction des coûts relatifs aux commandes d'imprimés, l'automatisation des opérations de comptabilité, disponibilité de tableaux de bord en temps réel permettant d'évaluer les performances des services et de suivre le niveau de recouvrement par type d'impôts et par secteur d'activité<sup>24</sup>. Tous les avantages tirés du système d'information permettent à l'administration fiscale d'effectuer leurs fonction facilement, rapidement, avec précision et à moindre coût.

L'orientation des efforts de l'administration fiscale vers des services fiscaux de qualité, se fait par la mise en place de procédures simplifiées au service des contribuables afin de : faciliter l'accès aux services fiscaux, simplifier les démarches et les procédures administratives, améliorer la qualité de la prise en charge des contribuables<sup>25</sup>. A cet effet la mise en place d'une véritable administration de service apaisera la relation entre l'administration et les contribuables et permet d'instaurer un climat de confiance entre les deux parties qui sera favorable pour le développement du civisme fiscale, une réduction du fléau de l'évasion fiscale engendrera une augmentation des recettes fiscales et la diminution des coûts de contrôle fiscale et aussi, une administration fiscale plus efficace.

## I-3 Modernisation de l'administration fiscale et conformité fiscale des contribuables

Avant d'entamer la relation qu'il y a entre les différents axes de la modernisation de l'administration fiscale et la conformité fiscale des contribuables, on va tout d'abord définir cette dernière. A titre d'exemple, (**Abdul Rahman 2017**) l'a défini comme étant : « la conformité des contribuables avec les dispositions applicables, les lois fiscales, qui consistent aux obligations suivantes : s'inscrire en tant que contribuable, remplir les formulaires fiscaux de manière complète et claire, c'est-à-dire livrer déclarations de revenus (annuelles, mensuelles), calculer correctement le montant de la taxe à payer, payer l'impôt payable à temps, tous «volontairement», c'est-à-dire sans

enquêtes préalables, avertissements, menaces ou application de sanctions pénales ou administratives<sup>26</sup>.

La réorganisation des services fiscaux de la DGI par la segmentation de ces derniers en trois catégories selon la taille des contribuables, a été une consécration du principe de l'interlocuteur fiscal unique, le fait que les contribuables sont en relation avec un seul service fiscal leur permet un gain de temps et en termes de coût par la réduction des déplacements vers l'administration. Aussi, cette segmentation leur permet de mieux suivre leur situation fiscale dans un seul service devenu efficace suite à cette spécialisation avec la même catégorie de contribuable. Quant à la qualité de service et la réduction des coûts et le gain de temps, celle-ci, encourage les contribuables à être plus conforme avec les règles et lois fiscales.

La mise en place du système d'information jibaya'tic a été très avantageux pour les contribuables et leurs a permis<sup>27</sup>:

- d'effectuer des opérations à domicile avec la DGI et d'éviter les déplacements physiques pour présenter les déclarations fiscales;
- d'accéder à l'administration fiscale 24 heures / 24 pendant les 7 jours de la semaine;
- de se renseigner sur leur calendrier fiscal actualisé avec leurs obligations fiscales;
- d'accéder et consulter leurs formulaires de déclaration déposés;
- de payer en ligne leurs impôts et taxes;
- de visualiser leurs dettes fiscales totales;
- de demander des certificats fiscaux;
- de présenter des recours et de demander des avantages fiscaux.

Ainsi tous ces avantages qui permettent de faciliter l'accomplissement des obligations fiscales est un atout pour promouvoir la conformité fiscale des contribuables. D'un autre côté, la DGI dispose d'un site web avec un contenu informationnel très riche qui permet aux contribuables d'actualiser leurs connaissances fiscales, ainsi qu'un espace interactif mis a leurs dispositions pour toutes informations. Ce site web aide les contribuables à éviter la non-conformité involontaire due à leurs ignorances des règles applicables à une situation fiscale.

La stratégie d'amélioration de la qualité de service mis en place par la DGI commence par l'amélioration de l'accueil du public qui constitue indéniablement la préoccupation majeur du programme de modernisation de l'administration fiscale auquel elle doit répondre pour faciliter les démarches des contribuables ; puis un pas supplémentaire a été franchi, avec la création d'une direction des relations publiques et de la communication, structure chargée de développer une nouvelle stratégie de communication qui vise à améliorer la qualité du service rendu aux contribuables<sup>28</sup>. La perception de la qualité de service par les contribuables reste le facteur principal influençant la conformité fiscale des contribuables. Cela dit, la DGI doit vulgariser cette politique auprès des contribuables avec des campagnes de sensibilisation pour véhiculer l'image d'une administration au service des usagers. Quant à la qualité des services, cette dernière, engendre une simplification des procédures fiscales et aide les contribuables à respecter les règles et lois fiscales.

## **II- Méthodes et Matériels :**

L'évaluation de l'impact de la modernisation de l'administration fiscale va être étudiée sur deux flancs, le premier s'agit de l'efficacité de l'administration fiscale et cette dernière se ressent par l'augmentation des recettes fiscales (recouvrées par la DGI) et la diminution des coûts de recouvrement. Ainsi, on va présenter l'évolution des recettes fiscales et des coûts de recouvrement. Pour être plus précis dans l'évaluation, on va aussi déterminer l'évolution du ratio coût de recouvrement et recette fiscale. Par recettes fiscales, on désigne celles recouvrées par les différents services de la DGI, et les coûts de recouvrement se résument aux dépenses de fonctionnement de

l'administration fiscale sans prendre en considération les dépenses d'équipement. Le deuxième flanc concerne la conformité fiscale des contribuables qui se ressent à travers les indicateurs suivants : évolution du nombre de dossiers contentieux établis à leurs encontre surtout pour les cas de fraude fiscale, évolution du montant des impôts constatés après contrôle fiscale et l'évolution du nombre de fraudeurs inscrits au fichier national des fraudeurs.

Pour ce qui est de la période a étudiée, on a choisi la période allant de 2012 jusqu'à 2018. Le début de la période fixé pour 2012 est dû au fait que le programme de modernisation en ce moment a touché tous les axes de modernisation : lancement de la DGE et CDI, mise en place du référentiel qualité et le rescrit fiscal, la digitalisation était en cours mais l'exploitation des TIC a déjà commencé, et pour ce qui de limité l'étude à l'année 2018 est justifié par le fait que l'étude a été effectuée entre fin 2019 et début 2020.

### **III-Résultats et Discussion :**

A fin d'évaluer l'impact de la modernisation de l'administration fiscale sur son efficacité on présentera ci-dessous les données statistiques relatives à : l'évolution des recettes recouvrées par les services de la DGI, le coût administratif global, et le coût global de gestion de l'impôt.

D'après le tableau N°01 et les graphiques N°01 et 02, on remarque une progression constante des recettes fiscales de la DGI à partir de 2014 jusqu'à 2017 après avoir enregistré une légère baisse en 2013 qui s'élève à 18 Mrds DA, mais le meilleur résultat en matière de progression des recettes a été enregistré en 2015 avec une augmentation de 186 Mrds DA par rapport en 2014, pour ce qui est du coût administratif globale qui est représenté par les dépenses de fonctionnement de tous les services relevant de la DGI, on a enregistré globalement une baisse du coût de recouvrement qui a été de l'ordre de 33 Mrds DA en 2012 et il a régressé jusqu'à 28 Mrds DA en 2017. Mais, l'indicateur le plus important pour évaluer l'efficacité de l'administration fiscale reste le coût global de gestion de l'impôt. Selon le tableau N°01, on remarque une régression constante du coût globale de gestion de l'impôt qui a été en 2012 à 2,85% et a baissé jusqu'à 1,6% en 2017. C'est l'année où on a enregistré le coût global de gestion de l'impôt le plus faible, cela est dû à la progression des recettes fiscale de 160 Mrds DA et une baisse du coût administratif global de 1 Mrds DA.

En deuxième lieu, on passera à l'impact de la modernisation de l'administration fiscale sur la conformité fiscale des contribuables, pour cela on utilisera les indicateurs suivants :

#### **a- Evolution du nombre de dossiers contentieux relatif à la fraude fiscale**

D'après le tableau N°02 et le graphique N°03 on remarque une nette progression du nombre de dossiers contentieux établis à l'encontre des contribuables qui ont commis une infraction qualifiée de fraude fiscale. D'ailleurs, en 2014 le nombre de dossiers était de 3555 et en 2018 les services des impôts on enregistré 4533 dossiers soit une augmentation de 978 dossiers. Pour ce qui est de l'évolution annuelle on enregistre 2015 la plus grande évolution qui est estimé à 14,94% par rapport à 2014. Cela signifie, que le programme de modernisation de l'administration n'a pas freiné le phénomène de fraude fiscale vu l'évolution progressive des infractions constatées en matière de fraude fiscale.

#### **b- Evolution des montants des impôts constatés après contrôle fiscale**

En se référant au tableau N°03 et le graphique N°04 relatifs à l'évolution des montants des impôts éludé et qui ont été constatés à travers les différents types de contrôle fiscale à savoir : vérification de comptabilité, vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble et le contrôle ponctuel, on remarque une progression constante des montants des impôts éludés par les contribuables que les services fiscaux on redressé lors des opérations de contrôle fiscale entre 2012 et 2018. Ainsi en 2012 le montant s'est élevé à 144 Mrds DA et en 2018 il a plus que doublé pour

atteindre 322 Mrds DA. Pour ce qui est de l'évolution annuelle, on a enregistré la plus grande progression en 2017 avec une augmentation de 59 Mrds DA par rapport en 2016 et qui représente 25,54%. Cet indicateur démontre aussi que la conformité fiscale des contribuables ne s'est pas améliorée durant cette période et ces redressements prouvent le non respect des exigences du droit fiscal.

### c- Evolution du fichier national des fraudeurs

D'après le tableau N°04 et le graphique N°5 relatifs à l'évolution du nombre de fraudeurs enregistré dans le fichier national des fraudeurs, on remarque une progression constante du nombre de fraudeurs de 2012 à 2018. Sachant qu'à sa création en 2010, le nombre des fraudeurs enregistré était de 60 000 et le nombre a doublé en 2018 pour atteindre 120 000, malgré que les fraudeurs inscrits au fichier peuvent faire objet de retrait selon l'article 06 du décret exécutif 13-84 du 06 février 2013<sup>29</sup>, et 2018 enregistre la plus importante évolution avec une progression de 10 000 fraudeurs par rapport à 2017 ce qui représente 9,09%. Ainsi, la conformité fiscale des contribuables ne s'est pas améliorée avec le programme de modernisation de l'administration fiscale qui a tout fait pour faciliter les obligations fiscales des contribuables.

La présente étude a été fondée sur trois hypothèses pour nous permettre de répondre à la problématique principale.

- **Première hypothèse :** la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le recouvrement fiscal en Algérie. Cette hypothèse est prouvée dans le côté pratique vu la progression continue des recettes fiscales recouvrées par les différents services de la DGI.
- **Deuxième hypothèse :** Le coût global de gestion de l'impôt en Algérie a été réduit après la mise en œuvre de la modernisation de l'administration fiscale. Cette hypothèse est prouvée par la régression continue du coût global de gestion de l'impôt de 2012 à 2018.
- **Troisième hypothèse :** la modernisation de l'administration fiscale a permis d'améliorer le niveau de conformité fiscale des contribuables en Algérie. Cette hypothèse n'a pas été prouvée d'après les trois indicateurs utilisés à savoir : évolution du nombre de dossiers contentieux relatif à la fraude fiscale, évolution du montant des impôts constatés après contrôle fiscal et l'évolution du nombre de fraudeurs inscrits au fichier national des fraudeurs. Ainsi, tous les indicateurs montrent une non-conformité fiscale des contribuables en Algérie.

## IV- Conclusion:

A travers cette étude qu'on a menée sur l'impact de la modernisation de l'administration fiscale sur l'efficacité de l'administration fiscale et la conformité fiscale des contribuables en Algérie, nous permet de conclure que la modernisation de l'administration fiscale a amélioré l'efficacité de l'administration fiscale, mais par contre le niveau de conformité fiscale des contribuables a régressé durant la période étudiée, ainsi on peut tirer les conclusions suivantes :

- Le programme de modernisation a permis d'améliorer le niveau des recettes fiscales recouvrées par les services de la DGI ;
- Le coût administratif global utilisé pour le recouvrement fiscal a été réduit dans l'ensemble durant la période 2012-2018 ;
- La modernisation de l'administration fiscale a permis de réduire d'une manière continue le coût global de gestion de l'impôt en Algérie de 2,85% en 2012 à 1,86% en 2016 ;
- La fraude fiscale qui est l'opposé de la conformité fiscale a progressé durant la période 2014-2018 et cela par l'augmentation du nombre de dossiers contentieux relatifs à la fraude fiscale ;
- Le respect des règlements et obligations fiscaux ne s'est pas amélioré chez les contribuables Algériens après la mise en œuvre du programme de modernisation car le niveau des redressements fiscaux après contrôle fiscal a connu une progression continue de 2012-2018 ;

- La conformité fiscale des contribuables tant attendue comme résultat du programme de modernisation de l’administration fiscale n’a pas vu le jour. Cela est ressenti par l’augmentation du nombre de fraudeurs inscrit au fichier national des fraudeurs.

**- Recommandation**

A travers cette étude et les résultats trouvés, on propose les recommandations suivantes :

- Evaluer l’acceptation des nouvelles technologies par les contribuables ;
- Déterminer la perception des contribuables envers la qualité des services mis à leur disposition ;
- Simplifier le système fiscale qui est connu pour sa complexité ;
- Assurer une stabilité des lois et réglementation ;
- Impliquer les contribuables et toutes parties prenantes dans le programme de modernisation par leurs avis afin de satisfaire les besoins de toutes les parties.

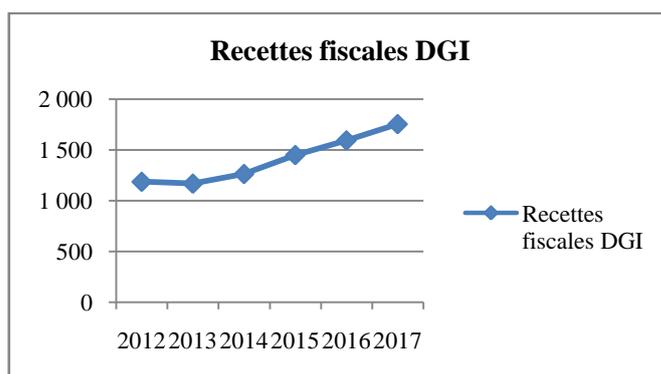
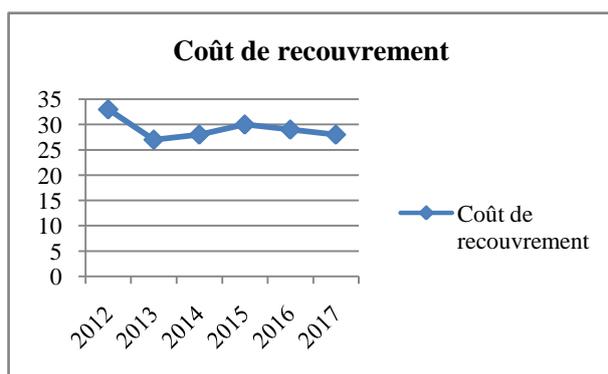
**- Annexes :**

**Tableau N°01 : évolution des recettes fiscales et coût du recouvrement en Mrds DA.**

Années	Recettes fiscales DGI en Mrds de DA (1)	Coût administratif global en Mrds de DA (2)	Coût global de gestion de l’impôt (2/1) en %
2012	1 187	33	2,85%
2013	1 169	27	2,35%
2014	1 264	28	2,24%
2015	1 450	30	2,10%
2016	1 594	29	1,86%
2017	1 754	28	1,6%

**Source :** Rapport d’appréciation de la cour des comptes sur l’avant projet de la loi portant règlement budgétaire des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Disponible sur le site <https://www.ccomptes.dz/fr/>

**Graphique N°01 : évolution du coût administratif global** **Graphique N°02 : évolution des recettes fiscales DGI**



**Source :** Réaliser par les chercheurs d’après le tableau N°1

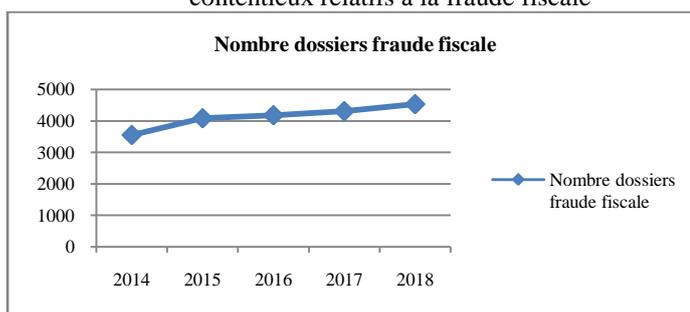
**Source :** Réaliser par les chercheurs d’après le tableau N°01

**Tableau N°02 :** évolution du nombre de dossiers contentieux relatifs à la fraude fiscale

Année	Nombre dossiers fraude fiscale	Evolution en pourcentage
2014	3555	
2015	4086	14,94%
2016	4182	2,35%
2017	4312	3,11%
2018	4533	5,12%

Source : Direction du contentieux DGI

**Graphique N°03 :** évolution du nombre de dossiers contentieux relatifs à la fraude fiscale



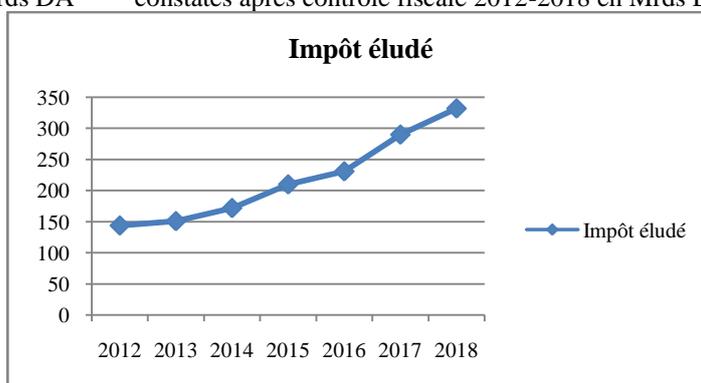
Source : Réaliser par les chercheurs d'après le tableau N°02

**Tableau N°03 :** évolution des montants des impôts constatés après contrôle fiscale 2012-2018 en Mrds DA

Année	Montant des impôts éludés	Evolution en pourcentage
2012	144	
2013	151	4,86%
2014	172	13,90%
2015	210	22,09%
2016	231	10%
2017	290	25,54%
2018	332	14,48%

Source : Direction de recherche et vérification (DGI)

**Graphique N°04 :** évolution des montants des impôts constatés après contrôle fiscale 2012-2018 en Mrds DA

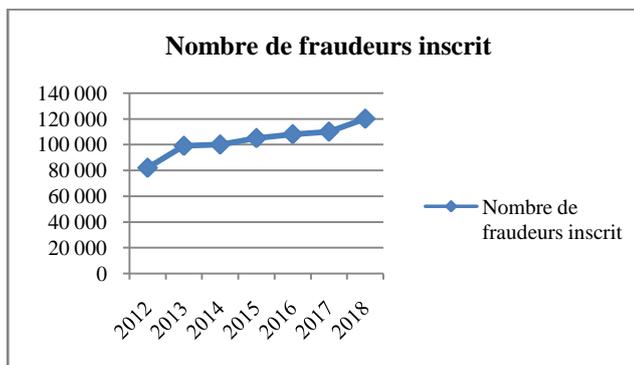


Source : Réaliser par les chercheurs d'après le tableau N°03

**Tableau N°04:** évolution du fichier national des fraudeurs **Graphique N°05:** évolution du fichier national des fraudeurs

Année	Nombre de fraudeurs inscrit	Evolution en pourcentage
2012	82 000	
2013	99 000	3,66%
2014	100 000	1,01%
2015	105 000	5%
2016	108 000	2,86%
2017	110 000	1,85%
2018	120 000	9,09%

Source : Direction Générale de la Prévision et des Politiques (ministère des finances)



Source : Réaliser par les chercheurs d'après le tableau N°04

## -Références:

- <sup>1</sup>. PABLO SERRA (2005), **Performance Measures in Tax Administration: Chile as a Study**, Public administration and development, Public Admin, Dev. 25 (2005), PP.115–124.
- <sup>2</sup>. Ojeka Stephen and Al (2016), **Role of e-Governance in Nigeria's tax System: Strategy Perspective to Enhancing Compliance**, In: 16th European Conference on e-Government, 16-17 June 2016, University of Ljubljana Slovenia.
- <sup>3</sup>. Sohee Kim & Taekyoon Kim (2018), **Tax Reform, Tax Compliance and State-building in Tanzania and Uganda**, Africa Development, Volume 43, No. 2, 2018, PP. 35-64.
- <sup>4</sup>. LEROY M (2008), **La modernisation de la bureaucratie fiscale**, Gestion et Management Publics, Vol.6, Novembre 2008. Page 02.
- <sup>5</sup>. Kharroubi Kamel et Benbayer Habib (2017), **Modernisation de l'administration fiscale : une priorité d'extrême urgence**, Beam Journal of Economic Studies, Volume N°01, January.2017. page 18.
- <sup>6</sup>. C.Silvani and K. Baer (1997), **Designing a tax administration reform strategy: experience and guidelines**, Washington, D.C: International Monetary Found, Fiscal Affairs Dept. Page 03.
- <sup>7</sup>. Matthijs Alink, Victor Van Kommer (2016), **Handbook on Tax Administration**, (Second Revised Edition), ISBN: 978-90-8722-339-7. January 2016. Page 172.
- <sup>8</sup>. Richard M. Bird (2002), **Administrative Dimensions of Tax Reform**, Asia-Pacific Tax Bulletin, March 2004. Page 144.
- <sup>9</sup>. République algérienne démocratique et populaire, Loi N°01-21 du 22/12/2001 portant Loi de finance 2002.
- <sup>10</sup>. A. Raouya DGI, Lettre de la DGI N°27, La direction des grandes entreprises (DGE).2007. page 01.
- <sup>11</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°65/2013, La direction des grandes entreprises: Une structure tournée vers la performance. Page 02.
- <sup>12</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°90/2018, Modernisation de l'administration fiscale, Un Axe Stratégique du Ministère des Finances.
- <sup>13</sup>. République algérienne démocratique et populaire, Décret exécutif N°06-327 du 18/09/2009 fixant l'organisation et les attributions des services extérieurs de l'administration fiscale.
- <sup>14</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°30, Modernisation de l'administration fiscale Transparence, efficacité et efficience, 2008. Page 02.
- <sup>15</sup>. Direction des Relations Publiques et de la Communication, DGI. Brochure Centre de Proximité des Impôts CPI. Missions et organisation, Edition 2019.
- <sup>16</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°71/2013, le Centre de Proximité des Impôts pour une meilleur prise en charge des petits contribuables. Page 01.
- <sup>17</sup>. Bulletin d'information N°73/2014, Allocution de Mr : Raouya Abderrahmane Directeur Général des impôts dans le séminaire sur le système d'information vers une administration électronique – Direction Générale des impôts – Ministère des finances- - page 02.
- <sup>18</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N° 81/ 2015, le système d'information : levier majeur de modernisation de la DGI. Page 04.
- <sup>19</sup>. A. Raouya DGI. Lettre de la DGI N°50, Premier jumelage institutionnel en Algérie (DGI-DGFIP) «poursuite du processus d'amélioration des relations avec les contribuables». Page 01.
- <sup>20</sup> Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°60/2012, Le référentiel qualité de service, une nouvelle démarche qualité. Page 02 et 03.
- <sup>21</sup>. République algérienne démocratique et populaire. Décret exécutif n° 12-334 du 8 septembre 2012 relatif au rescrit fiscal.
- <sup>22</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°63/2012, Le rescrit fiscal, Un instrument pour améliorer la sécurité juridique des entreprises. Page 02
- <sup>23</sup>. V. Nasucha (2004), **Reformasi Administrasi Publik: Teori dan Praktik, Jakarta, PT Gramedia Widiasarana Indonesia**, citée par Taufik Kurniawan 2018. Modernization of the Tax Administration System: A Theoretical Review of Improving Tax Capacity. E3S Web of Conferences 73, 10022. 2018. ICENIS 2018.
- <sup>24</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°85/2017, Le lancement du nouveau système d'information de la DGI « Jibaya'tic »: Une gestion de l'impôt plus transparente. Page 02.
- <sup>25</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°69/2013, Simplification des démarches administratives, vers une réforme du service public. Page 02.

<sup>26</sup>. Abdul Rahmane (2017), **Tax compliance in Indonesia: the role of public officials as taxpayers**. Thesis to obtain the degree of doctor at the University of Twente, January 2017. Page 07.

<sup>27</sup>. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°85/2017. OP. page 03.

<sup>28</sup>. A. Raouya DGI. Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts N°52/2011. Amélioration de l'accueil du public, un pari pour une administration moderne. Page 01.

<sup>29</sup>. République algérienne démocratique et populaire. Décret exécutif n° 13-84 du 06 février 2013 fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier nationale des fraudeurs, auteurs d'infraction grave aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux.

### Comment citer cet article par la méthode APA:

Mustapha IDDIR, Mohamed ZERGOUNE (2021), **Impact de la Modernisation de l'administration Fiscale sur l'efficacité de l'administration Fiscale et la Conformité Fiscale des Contribuables en Algérie**, Revue Algérienne de développement économique, Volume 08 (Numéro 01), Algérie : Université Kasdi Merbah Ouargla, PP. 287-300.



Les droits d'auteur de tous les articles publiés dans cette revue sont conservés par les auteurs concernés conformément à la licence **Creative Commons Paternité-Pas d'utilisation commerciale - Pas de dérivation 4.0 International** (CC BY-NC 4.0).

Revue Algérienne de développement économique sous licence **Creative Commons Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Prevention de derivation 4.0 International** (CC BY-NC 4.0).



The copyrights of all papers published in this journal are retained by the respective authors as per the **Creative Commons Attribution License**.

**Algerian Review of Economic Development** is licensed under a **Creative Commons Attribution-Non Commercial license** (CC BY-NC 4.0).